

Macron veut faire entrer l'état d'urgence dans le droit commun : la dictature sera votée en novembre [MAJ]

écrit par Christine Tasin | 10 juin 2017

Ce qui se passe est extrêmement grave.

Les juges du Conseil d'Etat, pourtant plutôt macronistes sur les bords, dénoncent l'utilisation de « l'état d'urgence » à des fins autres que la lutte contre le terrorisme au moment où Macron annonce pour novembre une loi faisant passer toutes les mesures de l'état d'urgence dans le droit commun. A eux les perquisitions administratives, les interdictions de manifester, de se déplacer... qui viseront les patriotes essentiellement et tous ceux qui oseront critiquer la politique gouvernementale.

Récapitulons

Le Conseil d'Etat censure une disposition de l'Etat d'urgence :

En pleine controverse sur les projets sécuritaires de l'exécutif, le Conseil constitutionnel a censuré le 9 juin une disposition de l'état d'urgence utilisée l'an dernier pour empêcher des centaines de personnes de manifester contre la loi travail.

Les Sages ont estimé que le pouvoir donné au préfet d'«interdire le séjour» à certains endroits et à certaines dates de personnes «cherchant à entraver l'action des pouvoirs publics» dans le cadre de l'état d'urgence était trop étendu. L'abrogation de cet article de loi de 1955 ne sera effective que le 15 juillet, date à laquelle prend fin l'état d'urgence.

Le président Emmanuel Macron entend toutefois demander au Parlement que ce régime exceptionnel soit prolongé jusqu'au 1er novembre.

Le Conseil constitutionnel a relevé que cette mesure d'interdiction de séjourner et de circuler pouvait être prise «sans que celle-ci soit nécessairement justifiée par la prévention d'une atteinte à l'ordre public». Et donc sans aucun rapport avec la menace terroriste. Un simple soupçon d'«entrave» à l'action des pouvoirs publics suffit.

C'est sur cette base que le jeune homme qui a saisi le Conseil constitutionnel a été empêché de «séjourner dans certaines rues et arrondissements de Paris» lors d'une grande manifestation contre la loi travail, le 28 juin 2016.

Son avocat Raphaël Kempf a salué une décision «remarquable» et déclaré à l'AFP : «En démocratie, il faut pouvoir manifester et entraver légalement l'action des pouvoirs publics.»

Il a toutefois regretté que cette disposition «contraire aux libertés fondamentales», survive jusqu'au 15 juillet.

Selon Amnesty International, quelques 639 mesures de ce type ont été prises «explicitement» pour «empêcher des personnes de participer à des manifestations», contre la loi travail et à l'occasion de la COP 21 notamment.

Les Sages ont estimé que cette atteinte à la liberté d'aller et venir «devait être assortie de davantage de garanties».

C'est la septième fois depuis les attentats de novembre 2015, date de sa proclamation, que le Conseil constitutionnel se prononce sur l'état d'urgence, mais cette dernière décision intervient dans un contexte particulier.

[Les fuites dans Le Monde de l'avant-projet de loi antiterroriste](#) prévu pour l'automne suscitent en effet l'indignation des magistrats et associations de défense des libertés publiques, qui dénoncent une «perfusion» de l'état d'urgence, censé être dérogatoire et limité, dans le droit commun.

<https://français.rt.com/france/39434-etat-urgence-interdiction-participer-manifestations>

Si on peut considérer comme normal d'interdire de manifester aux casseurs et autres lanceurs de cocktail molotov clairement identifiés, on peut penser que l'on n'a pas besoin de l'Etat d'urgence pour cela, non ? De même pour les manifestations, les nôtres ont été souvent interdites, avant même l'état d'urgence, la simple présence annoncée de contre-manifestants suffisant à évoquer le risque de trouble à l'ordre public, mot magique. Par contre les manifestations de pro-palestiniens, d'islamistes pro-Morsi ou pro-Erdogan, de gauchistes dégénérés... pas de souci ! Alors pourquoi vouloir faire passer les lois de l'Etat d'urgence dans le droit commun ?

La réalité est que ceux qui dérangent le pouvoir se voient interdits de se déplacer, comme ce fut le cas lors de la COP21, situation inouïe où l'expression d'un désaccord politique a été clairement interdite sous prétexte de lutte anti-terrorisme. Et on sait que je n'ai aucune, absolument aucune sympathie pour les militants de Duflot...

Et c'est ces pouvoirs extraordinaires que veut Macron, qui utilise le terrorisme pour établir un régime dictatorial

En effet, la loi qu'il prépare et doit être votée en novembre fait grincer des dents, même celles de ses amis, même celles du syndicat de la magistrature... Et comme par hasard, il a demandé que la décision du Conseil d'Etat ne soit mise en application qu'à la fin de l'Etat d'urgence... qu'il a prévu de faire proroger jusqu'en novembre, date du vote de la nouvelle loi...

Les deux nouvelles mesures du gouvernement pour lutter contre le terrorisme font réagir

Projet de loi reprenant des mesures de l'état d'urgence et création d'une nouvelle instance : les mesures annoncées par l'Elysée et le gouvernement n'ont pas convaincu tout le monde, certains les jugeant insuffisantes, d'autres liberticides.

«Ce sont quasiment toutes les mesures de l'état d'urgence qui vont se retrouver dans le droit commun» : c'est ainsi que [Le Monde](#) décrit l'avant-projet de loi

antiterroriste que le gouvernement d'Edouard Philippe a transmis au Conseil d'Etat le 7 juin.

Le quotidien, qui a consulté le texte, rapporte certaines des mesures proposées : assignations à résidence, perquisitions administratives ou encore fermetures de lieux de culte. Comme dans l'état d'urgence, celles-ci seront uniquement du ressort du ministère de l'Intérieur et des préfets, sans qu'un juge n'intervienne.

L'état d'urgence inscrit dans le droit commun ?

Le projet de loi, qui doit permettre de sortir du régime d'exception, doit être présenté en Conseil des ministres le 21 juin, en même temps qu'un autre projet visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'en novembre 2017.

Sur Twitter, l'information a beaucoup fait réagir. Une internaute a notamment tourné en dérision la stratégie du gouvernement, consistant selon elle à intégrer les dispositions de l'état d'urgence dans une nouvelle loi, pour ensuite annoncer la sortie de l'état d'urgence.

Faire une nouvelle loi. Y mettre toutes les dispositions de l'état d'urgence. Dire qu'on supprime l'état d'urgence. Passer pour des héros. pic.twitter.com/LHIXpUNmIB

– Lili (@Lili_etc) [7 juin 2017](#)

Je plains les citoyens qui ont voté Macron pour éviter la « dictature » de Marine Le Pen et qui vont subir l'état d'urgence permanent! <https://t.co/anUetGlxcI>

– Claude (@Claude_Frere_) [8 juin 2017](#)

[#Macron](#) veut faire entrer l'état d'urgence dans la loi mesure liberticide pour empêcher les manifs contre sa politique à venir reveillez vs

– Sélim Bouchareb (majortom38) [7 juin 2017](#)

Lire l'ensemble de l'article ici

<https://francais.rt.com/france/39416-deux-nouvelles-mesures-gouvernement-macron-lutter-terrorisme-font-reagir>

On peut s'attendre à une persécution judiciaire et administrative sans précédents contre les anti-Macron, traduisez les patriotes, les anti-islam comme votre servante et naturellement les responsables et élus FN.

Bref, tous ceux qui contestent les bienfaits de l'immigration, de l'islam, de l'UE, de la concurrence libre et non faussée, des délocalisations... vont en voir des vertes et des pas mûres.

Pendant ce temps, l'islam de France prospèrera tranquillement, ainsi que les gauchos et islamos amis du sieur Macron. Mais ça on le sait depuis qu'on a vu arriver ce prétendu OVNI dans le ciel hollandesque.

Macron s'est rêvé en Messie, en Louis XVI, en Bonaparte, à présent c'est en Jules César.

Qu'il prenne garde aux Ides de Mars.

Complément de Daniel Pollett

On peut consulter à ce sujet une intéressante vidéo (durée 5 minutes) sur Jacques Attali et les vrais pouvoirs, où il parle justement de l'État d'urgence duquel on ne sortirait pas...

Complément de Marcher sur des oeufs

Avec un état d'urgence permanent, Macron prévoit un régime autoritaire en France

Par Kumaran Ira

10 juin 2017

Après que le gouvernement du nouveau président Emmanuel Macron a annoncé la semaine

dernière son intention de prolonger l'état d'urgence jusqu'en novembre, les reportages des médias ont confirmé hier que Macron a l'intention d'adopter une loi rendant l'état d'urgence permanent. Cela signifierait la suspension indéfinie des droits démocratiques fondamentaux en France, la fin effective de tout contrôle de la police par les tribunaux et une tentative de la classe dirigeante de transformer la France en dictature.

Une loi « pour renforcer la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure » a été approuvée mercredi par le Conseil de défense. Une copie en a été fournie au Monde, qui a rapporté son contenu hier : « Selon le texte, que Le Monde a pu consulter, les mesures les plus sévères du régime d'exception créé en 1955 pendant la guerre d'Algérie, notamment les assignations à résidence, la fermeture de certains lieux, l'interdiction de manifester et les perquisitions administratives de jour et de nuit vont se retrouver dans le droit commun avec quelques modifications marginales. »

Le pouvoir judiciaire serait réduit à l'impuissance, et la police et les services de renseignement auraient des pouvoirs hors contrôle, a expliqué Le Monde : « Toutes ces mesures resteront l'apanage du ministère de l'intérieur et des préfets, sans l'intervention d'un juge judiciaire. »

Une autre mesure, intitulée « surveillance et autres obligations individuelles », énonce des sanctions pouvant être appliquées à « toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics ». Cela permettrait également au ministère de l'intérieur, qui aurait rédigé la loi, d'obliger des gens à porter un dispositif de marquage électronique. Fait remarquable, cette mesure a été réintroduite dans la loi, même après qu'elle a été jugé inconstitutionnelle suite à son imposition sous l'état d'urgence en décembre 2015.

La tentative de Macron de rendre permanentes les dispositions de l'état d'urgence est une mesure illégitime fondée sur des mensonges politiques. Elle vise à détruire les droits démocratiques fondamentaux inscrits dans la constitution française, y compris le droit de grève et de manifestation, suite aux expériences amères de la classe ouvrière avec les dictatures fascistes au 20e siècle. Sans ces droits, l'état armé de puissants pouvoirs policiers peut rapidement se transformer en un régime criminel employant la terreur policière contre les masses ouvrières.

Jusqu'à présent, l'état d'urgence a été imposé après les attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris comme une mesure temporaire, mais constamment renouvelée. Les médias et le précédent gouvernement du Parti socialiste (PS) l'ont justifié en s'appuyant sur l'affirmation selon laquelle c'était le seul moyen d'aider la police à faire face à la menace existentielle pour la France des attaques par des réseaux terroristes islamistes agissant en France. Cette affirmation est un mensonge réactionnaire.

Ces réseaux terroristes sont étroitement surveillés par les vastes services de renseignement de la France et utilisés comme outils de la politique étrangère française et des autres puissances de l'OTAN. C'est pourquoi tous les organisateurs d'attentats terroristes majeurs en France étaient connus, sans exception, des services de renseignement, y compris les frères Kouachi qui ont mené l'attaque de Charlie Hebdo et Abdelhamid Abaaoud, qui a dirigé les attaques du 13 novembre 2015. On leur a permis de voyager librement et de préparer leurs attaques, car ces réseaux sont des agents des renseignements fonctionnant sous la protection de l'État.

Bien que des milliers de personnes soient actives en France et en Europe dans les réseaux islamistes qui recrutent des combattants pour la guerre syrienne, seule une poignée d'entre eux ont été détenus sous l'état d'urgence pour des motifs liés au terrorisme. Alors qu'ils continuaient à opérer et à recevoir des armes et de l'aide de l'OTAN en Syrie, ils ont été utilisés comme prétexte pour forcer le passage d'attaques drastiques contre des droits démocratiques qui auraient été inimaginables auparavant.

Hier, la mesure de Macron a été dénoncée amèrement par des juristes et des organisations représentant les pouvoirs judiciaires. « C'est une transfusion inacceptable de l'état d'urgence dans le droit commun », a déclaré le professeur Paul Cassia à l'AFP. Il a prévenu que les peines « particulièrement attentatoires aux libertés » pourraient être décidées « sur un simple soupçon ».

Les deux principaux syndicats de magistrats de France ont condamné le projet de loi. L'Union Syndicale des Magistrats (USM) l'a qualifié de « scandaleux » et l'Union de la magistrature (UM) a déclaré qu'il s'agissait d'un « véritable monstre juridique ».

Les efforts de Macron pour construire une dictature en France doivent être considérés comme un avertissement par les travailleurs. Macron sait bien que ses

plans pour une austérité sociale profonde, un renforcement militaire coûteux coordonné avec Berlin, et le retour du service militaire sont profondément impopulaires et seront rapidement la cible d'une opposition de masse. Son objectif n'est pas les terroristes islamistes, mais la classe ouvrière, qui se voit face à une confrontation avec le gouvernement Macron avec des implications révolutionnaires.

Fait significatif, à la veille de l'approbation du gouvernement Macron du projet de loi pour un état d'urgence permanent, le Premier ministre Édouard Philippe a dévoilé les mesures explosives qu'il entend utiliser pour déréglementer le Code du travail français. Ces mesures doivent être imposées par ordonnance présidentielle, sans vote dans l'une ou l'autre chambre du Parlement, après qu'une loi d'habilitation a été votée donnant au président les pleins pouvoirs sur les dépenses sociales.

Ce régime essentiellement dictatorial vise directement la classe ouvrière. Au nom de la promotion de la compétitivité des entreprises françaises, il vise à éliminer les obstacles existants à la capacité des entreprises d'embaucher et de licencier comme bon leur semble. Philippe a qualifié les coupes d'« indispensables et urgentes ». Les coupes prévues devraient également inclure de nouvelles attaques contre les retraites et l'assurance chômage.

En supprimant les indemnités pour licenciement abusif et en autorisant les entreprises et les syndicats à négocier des conventions d'entreprises qui ne respectent pas les accords de branche et le Code du travail national, le projet de loi réintroduit toutes les mesures retirées de la Loi travail l'année dernière au milieu des manifestations de masse. Même sans ces mesures, 70 % de la population étaient contre cette Loi. Maintenant, Macron a l'intention de piétiner l'opinion publique, réintroduire de force toutes les mesures les plus impopulaires et les utiliser pour attaquer les droits sociaux obtenus au XXe siècle par les luttes de plusieurs générations.

Le gouvernement prévoit également de limiter l'opposition des syndicats en les achetant : il veut résoudre le problème de l'illégalité de leur financement par l'État et les employeurs en rendant le légal. Macron prévoit d'installer un prétendu « chèque syndical », une somme d'argent fournie par l'entreprise aux travailleurs, mais que les travailleurs sont tenus de remettre à un syndicat de leur choix. Alors que l'argent transite supposément par les mains des travailleurs, il ne vient pas de la classe ouvrière, mais de la direction de l'entreprise, qui entend dicter leur

politique aux syndicats.

Cette politique constitue un réquisitoire politique de la politique de Jean-Luc Mélenchon, chef de file du mouvement de la France insoumise (FI). Jeudi, il a critiqué ces mesures comme un « coup d'état social » et a approuvé l'affirmation selon laquelle la loi signifiait un « retour au XIXe siècle » pour les travailleurs. Il a ajouté que sa formation était « la seule dans une opposition humaniste et républicaine » à Macron.

En fait, les plans du gouvernement Macron révèlent les tentatives répétées de Mélenchon de semer des illusions sur Macron. Après avoir proposé d'être le Premier ministre de Macron pour lui prêter « la main avisée d'un sage qui connaît de quel côté est le bonheur du peuple », il a également déclaré qu'il rencontrerait les ministres du gouvernement Macron pour discuter de leur projet de loi. Avec ces propositions démagogiques, Mélenchon proposait un soutien politique à Macron comme celui-ci prépare le cadre d'une dictature capitaliste en France.

<http://www.wsws.org/fr/articles/2017/jui2017/macr-j10.shtml>